



Fonds Immobilier **DE PROXIMITE**

Le Fonds Immobilier de proximité est un dispositif pour soutenir en faveur du maintien et du développement des activités commerciales, artisanales et des services marchands dans les centralités.

ENTREPRISES ÉLIGIBLES

- ✓ Entreprises artisanales
- ✓ Entreprises commerciales
- ✓ Entreprises de services
- ✓ Structures de l'ESS
- ✓ Situées dans une centralité de l'agglomération lavalloise.
(centre-ville, centre-bourg, centralité de quartier)

accueillants du public



DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Les travaux immobiliers : construction, extension, rénovation, mise aux normes et/ou aménagement de locaux d'activités situés en centralité (centre-ville, centre bourg, cœur de quartier)
- Les frais et honoraires directement liés aux travaux (maitre d'œuvre,...)

20 000 €

Montant maximum
par bénéficiaire

25%

Taux de prise en charge maximum
des dépenses éligibles

*Cette aide est conditionnée à un montant minimum de dépenses éligibles de 10 000 euros**

A NOTER

Afin de prétendre à cette aide, l'entreprise doit remplir, avant démarrage des travaux, un dossier présentant les différentes caractéristiques du projet.

Ce dossier est soumis au vote des élus du bureau communautaire qui accepte ou non le principe de l'aide ainsi que son montant.

Seul le vote des élus donne droit à la subvention.

*pour les structures assujetties à la TVA ou TTC pour les structures non assujetties à la TVA

CONTACT **Nelly Rossignol - Chargée de mission économie de proximité**
02.43.49.86.10 / 07.77.85.50.66 - nelly.rossignol@laval-economie.fr